



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 251 - AOUT 2014**

# SOMMAIRE

## Les autres Directions Régionales

### Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Décision N °2014234-0004 - Délégation de signature en matière de gracieux et contentieux fiscal du pôle gestion fiscale au 01/09/2014.	.....	1
Décision N °2014234-0006 - Délégation de signature EDRA au 01/09/14.	.....	14





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Décision n ° 2014234-0004**

**signé par**  
**La Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence- Alpes- Côte d'Azur et du**  
**département des Bouches- du- Rhône**

**le 22 Août 2014**

**Les autres Directions Régionales**  
**Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature en matière de gracieux  
et contentieux fiscal du pôle gestion fiscale au  
01/09/2014.



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES DU RHONE**  
16, Rue Borde  
13 357 Marseille Cedex 20

L'administrateur général des finances publiques, directrice régionale des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée aux agents du pôle fiscal dont les noms, grades et seuils de compétence sont précisés en annexes, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;



7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

**Article 2** – Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 22 août 2014

L'administrateur général des Finances Publiques,  
directrice régionale des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des  
Bouches du Rhône,

Signé Claude SUIRE-REISMAN

SEUILS DE COMPETENCE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE EN MATIERE DE :

**CONTENTIEUX ET GRACIEUX D'ASSIETTE (1° et 4° de l'article 1)**

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT		DATE
			CONTENTIEUX	GRACIEUX	
Administrateur général des Finances publiques	CASABIANCA	Patrick	Sans limitation de montant	200 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques	PESSAROSSO	David	Sans limitation de montant	200 000 €	1er septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	LE GAL	Thérèse	200 000 €	150 000 €	1er septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	AMBROSINO	Gérald	200 000 €	150 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	NOEL	Laurence	200 000 €	150 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	BRIOUDE	Yves	200 000 €	150 000 €	1 <sup>er</sup> septembre 2014

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT (CONTENTIEUX / GRACIEUX)	DATE
Inspecteur principal	CONAND	Philippe	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur principal	CREVEL	Anne	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur principal	LABORY	Jean-Paul	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	GAMBINI	Christine	150 000 €	1er septembre 2014
Inspecteur divisionnaire	JARDINAUD	Martine	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	LANGLINAY	William	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	MARSIGNY	Nely	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	NELIAS	Mireille	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	PAEZ	Thierry	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	PRATO	Christine	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	SOULLIER	Laure	150 000 €	1er septembre 2014
Inspecteur divisionnaire	VAIZIAN	Christine	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	ADAM	Blandine	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	ALLANCHE	Faustine	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	ARCHER	Brigitte	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	DANNET	Eric	80 000 €	1er septembre 2014
Inspecteur	FELIX	Agnès	80 000 €	2 septembre 2013



GRADE	NOM	Prénom	MONTANT (CONTENTIEUX / GRACIEUX)	DATE
Inspecteur	BOURRAS	Marlène	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	BROSSARD	Jean-Luc	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	CHEVALIER	Eric	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	CROUZET	Laurence	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	DEFOSSEZ	Denis	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	DOLLADILLE	Dominique	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	FLANDERINCK	Maryline	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	FLOTAT-CHABASSE	Martine	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	GUERIN	Virginie	80 000 €	1er septembre 2014
Inspecteur	HARTER	André	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	MARCELIN	Magali	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	MORINI	Christine	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	PAILLISSE	Gisèle	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	PEDRASSI	Véronique	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	PONTVIANNE-SALLES	Nicole	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	ROUZAUD	Patrick	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	SOLIVERES	Jean François	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	VIEL	Alexandre	80 000 €	2 septembre 2013

<b>GRADE</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>MONTANT (CONTENTIEUX / GRACIEUX)</b>	<b>DATE</b>
Contrôleur principal	BENDJOUDI	Lynda	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	CANDAU	Guy	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	DRAGON	Pascal	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	LOI	Monique	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	LUCIANI	Catherine	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	MORANT	Gérard	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	NOEL	Véronique	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	RIGAL	Jocelyne	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	SOURDEAU	Jean Louis	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur	DE GOUTTES	Agnès	30 000 €	2 septembre 2013

SEUILS DE COMPETENCE DES AGENTS DU POLE FISCAL BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE EN MATIERE DE :

**CONTENTIEUX ET GRACIEUX DU RECOUVREMENT, Y COMPRIS LES DECISIONS PRISES SUR LES CONTESTATIONS RELATIVES AU RECOUVREMENT PREVUES AUX ARTICLES L. 281 ET L. 283 DU LIVRE DES PROCEDURES FISCALES (4° et 6° de l'article 1)**

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT		DATE
			CONTENTIEUX	GRACIEUX	
Administrateur général des Finances publiques	CASABIANCA	Patrick	Sans limitation de montant	200 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques	PESSAROSSO	David	Sans limitation de montant	200 000 €	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	LE GAL	Thérèse	200 000 €	150 000 €	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	AMBROSINO	Gérald	200 000 €	150 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	NOEL	Laurence	200 000 €	150 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	BRIOUDE	Yves	200 000 €	150 000 €	1er septembre 2014
Inspecteur principal	CONAND	Philippe	150 000 €	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur principal	CREVEL	Anne	150 000 €	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur principal	LABORY	Jean-Paul	150 000 €	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	GAMBINI	Christine	150 000 €	Néant	1er septembre 2014
Inspecteur divisionnaire	VAIZIAN	Christine	150 000 €	Néant	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	PAEZ	Thierry	150 000 €	Néant	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	SOULLIER	Laure	150 000 €	Néant	1er septembre 2014
Inspecteur divisionnaire	LANGLINAY	William	150 000 €	Néant	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	PRATO	Christine	150 000 €	Néant	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	JARDINAUD	Martine	150 000 €	Néant	2 septembre 2013

SEUILS DE COMPETENCE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE EN MATIERE DE :

**DEMANDES DE DEGREVEMENT DE TAXE FONCIERE POUR PERTES DE RECOLTES, DEMANDES DE PLAFONNEMENT EN FONCTION DE LA VALEUR AJOUTEE DES COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE ET DE CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE ET DE REMBOURSEMENT DE CREDIT DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (2° de l'article 1)**

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	CASABIANCA	Patrick	Sans limitation de montant	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques	PESSAROSSO	David	Sans limitation de montant	1er septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	LE GAL	Thérèse	375 000 €	1er septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	AMBROSINO	Gérald	375 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	NOEL	Laurence	375 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	BRIOUDE	Yves	375 000 €	1er septembre 2014
Inspecteur divisionnaire	NELIAS	Mireille	170 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	MARSIGNY	Nelly	170 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	PEDRASSI	Véronique	115 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	SOLIVERES	Jean-François	115 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	ARCHER	Brigitte	115 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	DANNET	Eric	115 000 €	1er septembre 2014

SEUILS DE COMPETENCE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE EN MATIERE DE :

**DECISIONS PRISES SUR LES DEMANDES GRACIEUSES DE DECHARGE DE L'OBLIGATION DE PAIEMENT SOLIDAIRE  
FONDEES SUR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 247 DU LIVRE DES PROCEDURES FISCALES (5° de l'article 1)**

<b>GRADE</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DATE</b>
Administrateur général des Finances publiques	CASABIANCA	Patrick	305 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques	PESSAROSI	David	305 000 €	1er septembre 2014

SEUILS DE COMPETENCE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE EN MATIERE DE :

**DEMANDES DE PROROGATION DE DELAI PREVUES A L'ARTICLE 1594-0G DU CODE GENERAL DES IMPOTS (7° de l'article 1)**

<b>GRADE</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DATE</b>
Administrateur général des Finances publiques	CASABIANCA	Patrick	Sans limitation de montant	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques	PESSAROSSO	David	Sans limitation de montant	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	LE GAL	Thérèse	Sans limitation de montant	1er septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	AMBROSINO	Gérald	Sans limitation de montant	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	NOEL	Laurence	Sans limitation de montant	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	BRIOUDE	Yves	Sans limitation de montant	1 <sup>er</sup> septembre 2014

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE POUR :

**PRESENTER DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES OU JUDICIAIRES DES REQUETES, MEMOIRES, CONCLUSIONS OU OBSERVATIONS (9° de l'article 1)**

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	CASABIANCA	Patrick	Sans limitation de montant	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques	PESSAROSSO	David	Sans limitation de montant	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	LE GAL	Thérèse	200 000 €	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	AMBROSINO	Gérald	200 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	NOEL	Laurence	200 000 €	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	BRIOUDE	Yves	200 000 €	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Inspecteur principal	CONAND	Philippe	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur principal	LABORY	Jean-Paul	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	JARDINAUD	Martine	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	PRATO	Christine	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	GAMBINI	Christine	150 000 €	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Inspecteur divisionnaire	VAIZIAN	Christine	150 000 €	2 septembre 2013

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE EN MATIERE DE :

**TOUS DOCUMENTS NECESSAIRES A L'EXECUTION COMPTABLE DES DECISIONS CONTENTIEUSES ET GRACIEUSES  
(8° de l'article 1)**

GRADE	NOM	Prénom	Montant	DATE
Administrateur général des Finances publiques	CASABIANCA	Patrick	Sans limitation de montant	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques	PESSAROSSO	David	Sans limitation de montant	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	LE GAL	Thérèse	Sans limitation de montant	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Administrateur des Finances publiques adjoint	AMBROSINO	Gérald	Sans limitation de montant	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	NOEL	Laurence	Sans limitation de montant	2 septembre 2013
Administrateur des Finances publiques adjoint	BRIOUDE	Yves	Sans limitation de montant	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Inspecteur principal	CONAND	Philippe	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	JARDINAUD	Martine	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	NELIAS	Mireille	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	MARSIGNY	Nelly	150 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur divisionnaire	PRATO	Christine	150 000 €	2 septembre 2013





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Décision n ° 2014234-0006**

**signé par**  
**La Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence- Alpes- Côte d'Azur et du**  
**département des Bouches- du- Rhône**

**le 22 Août 2014**

**Les autres Directions Régionales**  
**Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature EDRA au 01/09/14.

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES  
BOUCHES DU RHONE  
16 RUE BORDE  
13357 MARSEILLE CEDEX

L'administrateur général des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents de l'équipe de renfort désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
ANDRE Joseph Déva	contrôleur	10 000 €	10 000 €
GRANGEON Eric	contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
GROS Cédric	contrôleur	10 000 €	10 000 €
JOULIE Josselyne	contrôleur	10 000 €	10 000 €
KHAOUANI Sophie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PINNA Rémy	contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
POSTEL David	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BARRA Frédéric	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CAUVIN Laurent	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CORDERO Vera	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LOUIS Ludovic	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LUCCHESI Véronique	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MOUIREN Fabrice	contrôleur	10 000 €	10 000 €
NOBLE Lisa	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PIERRACINI Jocelyne	contrôleur	10 000 €	10 000 €
STANTINA Priscille	contrôleur	10 000 €	10 000 €
STANTINA Cyril	contrôleur	10 000 €	10 000 €
TOUATI Franck	contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
GUIGUE BLONDIAUX Carole	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PONCET Pascal	contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROCHE Jacques	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BILLON Sylvain	Agent d'administration	2 000 €	2 000 €
GRECO Laurent	Agent d'administration	2 000 €	2 000 €
ORIOLO F. Xavier	Agent d'administration	2 000 €	2 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 22 août 2014

L'administrateur général des Finances publiques,  
directrice régionale des Finances publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches du Rhône,

Signé Claude SUIRE-REISMAN